

# Mesure 11

## Soutenir une culture du bâti de qualité - construire le patrimoine de demain

### Problématique

La culture du bâti englobe toutes les actions qui transforment notre espace de vie.

En 2018, sous la houlette du président de la Confédération Alain Berset, les ministres européens de la culture, les Etats signataires de la Convention culturelle européenne, les représentants de nombreux organismes ont adopté la Déclaration de Davos pour une culture du bâti de qualité en Europe. Le message relève entre autres aspects, la perte de la qualité de l'environnement bâti et des paysages, une banalisation du bâti, un manque d'intérêt pour la durabilité, une détérioration du tissu historique ([davosdeclaration2018.ch](http://davosdeclaration2018.ch)). Dans son message culture 2021-2024, la Confédération indique vouloir contribuer à l'amélioration de l'environnement bâti par des mesures appropriées dans le domaine de la culture du bâti. Elle relève que le terme «culture du bâti» regroupe les domaines de la protection du patrimoine et des monuments historiques ainsi que la création contemporaine qui transforme notre espace vital (Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021-2024, point 3.5). Pratiquer la culture du bâti, c'est préserver notre patrimoine, contribuer aux objectifs de développement durable et construire le patrimoine de demain. Dans le sillage de la volonté politique, la Fondation Culture du bâti en Suisse a été créée au printemps 2020.

### Situation dans le Canton de Fribourg

Le canton de Fribourg est régulièrement cité pour sa gestion chaotique du territoire. L'invalidation en 2020 des plans d'aménagement de 57 communes par le Tribunal fédéral en est un exemple marquant. Le scénario démographique le plus élevé choisi par le Grand Conseil en février 2016 influence les planifications communales en favorisant un développement immodéré du territoire. Les nouvelles zones urbaines sans relation au lieu construit ou naturel, le développement «dans tous les sens» des villages, Le Bry, Corbières, Vuisternens-en-Ogoz, pour ne citer que ces exemples, les interventions ne respectant ni l'histoire, ni le contexte d'un site banalisent notre espace de vie. La qualité des espaces publics et naturels diminue, plus qu'ailleurs en Suisse. Le manque de planification urbanistique accentue le phénomène.



Le centre du village de Cressier, réhabilité grâce à une démarche qui s'inscrit dans l'esprit de la culture du bâti. Photo : Pro Fribourg.

Alors que le canton et certaines collectivités publiques font de gros efforts pour livrer des bâtiments de qualité, Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), bâtiment de la Police de Granges-Paccot, l'école des métiers de Fribourg, écoles d'Estavannens, Orsonnens, centre de village de Cressier entre autres, le bilan global reste peu reluisant car la construction répond le plus souvent à une logique mercantile, faisant fi de la considération contextuelle assurant une qualité culturelle au sens le plus large.

## **Revendications des ONG**

L'État de Fribourg :

- Favorise la culture du bâti, utilise tous les moyens à sa disposition pour parvenir à ce but, soutient et supervise la qualité des planifications communales pour l'atteindre, notamment par rapport à l'aspect contextuel.
- Créé dans ses services, avec l'appui de commissions externes professionnelles une unité qui défend, promeut et contrôle la culture du bâti.
- Formule et impose des critères de qualité, non seulement pour ses propres projets, mais aussi pour les projets communaux et privés. Ces critères de qualité touchent non seulement la construction mais aussi leur intégration dans le paysage et les tissus construits. Il est doté d'un budget à la hauteur du défi!
- Assure la qualité du bâti par la mise en concurrence des idées, dont le concours d'architecture ouvert.
- Stimule la création d'Eco-quartiers afin d'atteindre les objectifs de la stratégie climatique de la Confédération. Prend exemple sur des réalisations réussies en Suisse et à l'étranger.
- Applique le système des plus-values perçues sur les bénéfices de la densification pour financer des infrastructures d'intérêt public de qualité.
- Joue un rôle de conseiller et d'aide auprès de tous les acteurs concernés.
- Instaure un prix cantonal de la culture du bâti.